

pas à appuyer le projet de loi tel qu'il a été modifié par la Commission, et même à proposer son extension jusqu'à concurrence de 20 à 30 millions pour faire face, soit aux deux autres emprunts sur les valeurs foncières et locatives, soit à l'insuffisance de nos ressources, qui se fera encore sentir au delà des prévisions ministérielles. Je demande même que l'hypothèque puisse s'étendre non-seulement sur les biens de la Religion de St-Maurice, mais même, au besoin, sur les propriétés domaniales en biens ruraux, produisant . 666,000
et en canaux . 547,000

ensemble fr. 1,013,000

Mais est-il indispensable de recourir à ce moyen, qui après tout semble prouver que le gouvernement ne présente pas lui-même assez de stabilité pour obtenir la confiance, et que je regarde, sous ce rapport, comme peu politique?

Sans doute M. le ministre des finances a éprouvé, pour contracter l'emprunt qu'il se proposait de faire, moyennant émission de rentes, les difficultés qu'il nous a signalées dans son exposé des motifs. Mais dès-lors la dépréciation des effets publics s'est arrêtée à l'étranger. Le rétablissement de l'Ordre a ramené la confiance, et les circonstances ne sont plus les mêmes.

Notre gouvernement, dont l'état financier a toujours été si prospère, dont la fidélité à remplir ses engagements est reconnue, et dont la dette est si peu importante, se trouve encore dans des meilleures conditions que tous les autres. Ce qui le prouve, c'est que notre rente a atteint à peu près le pair.

J'ai donc lieu de croire que de nouvelles négociations ouvertes à Londres ou ailleurs sur des bases en harmonie avec les conditions actuelles amèneront un heureux résultat. Elles doivent, selon moi, être tentées avant l'adoption de toute autre mesure, et sous ce rapport je suis prêt à laisser au Ministère, sous sa responsabilité, la plus grande latitude tant pour le mode, que pour les conditions et la qualité de l'emprunt.

En pourvoyant ainsi aux besoins du présent, je désire que l'on prépare pour l'avenir un système financier plus complet que celui qui nous a régi jusqu'à ce jour.

Grâces à l'ordre et à l'économie de nos finances, grâce à la longue tranquillité dont nous avons joui, et au développement qui ont pris le commerce et l'industrie, l'Etat a pu jusqu'à ce jour satisfaire aux services courants, diminuer sa dette et se créer une réserve qu'il a utilisée au profit de l'indépendance italienne; mais ses destinées futures l'appellent désormais à de plus fortes dépenses.

Les charges devant augmenter, il est nécessaire que leur répartition se fasse d'une manière égale. Jusqu'à ce jour elles ont frappé en majeure partie la propriété territoriale. Les propriétés bâties l'ont été fort peu, et seulement dans quelques localités; le commerce, l'industrie, les capitaux ne l'ont pas été du tout. Je demande donc que dans la rédaction du budget qui se prépare pour 1849 ces diverses branches de revenus soient contemplées de manière à concourir équitablement aux charges publiques. L'impôt foncier lui-même se trouve très-inégalement réparti, et cela, soit parce que le cadastre n'existe pas dans quelques parties du royaume, soit parce qu'il a été fermé sur des bases, des éléments différents. Il en est résulté de division à division une proportion qui varie du simple au double, et qui se trouve tellement distribuée qu'une famille paye en moyenne 6 fr. en Ligurie, 7 dans le duché d'Aoste, 8 dans le comté de Nice, 10 en Savoie, 12 à Turin, 18 à Coni et à Alexandrie, 20 à Novare.

La confection d'un nouveau cadastre est donc un besoin indispensable, et puisque le gouvernement en a déjà préparé

les bases, et qu'il a recueilli une masse de capitaux assez considérable pour l'entreprendre sur une vaste échelle, je demande qu'il soit donné cours le plus tôt possible à cet important travail.

En outre différents impôts pèsent seulement sur une partie du royaume, tandis que d'autres en sont exemptés en tout ou en partie.

De pareilles anomalies qui, peut-être, se reproduiront aussi dans les provinces nouvellement agrégées, ne sauraient plus subsister là où les lois de finances sont votées par les représentants réunis de toute la nation.

En atteignant ainsi d'une manière uniforme, mais proportionnelle à la valeur des produits de chaque contrée, à leur prix de revient, toute matière imposable, je suis convaincu qu'on arrivera à alléger sensiblement la masse actuelle des contribuables tout en améliorant la position du trésor, et j'invite le gouvernement à s'occuper sérieusement d'étudier cette nouvelle voie.

Je vous demande pardon, messieurs, d'avoir aussi longtemps abusé de vos moments. Je me résume en ce qui concerne les projets présentés :

1. En demandant de suppléer à toutes les lois de finances présentées, avec un emprunt par émission de rentes, pour lequel il sera laissé au Ministère, sous sa responsabilité, toute latitude nécessaire tant sur le chiffre que sur le mode et sur les conditions;

2. En appuyant, dans le cas contraire, le projet sur la retenue des traitemens, tel qu'il a été amendé par la Commission;

3. En écartant entièrement les deux projets d'emprunt sur la contribution foncière, et sur les valeurs locatives;

4. Enfin, en autorisant, mais seulement dans le cas où toute autre tentative d'emprunt aurait été reconnue infructueuse, un emprunt hypothécaire sur les biens de la Religion de St-Maurice, et sur ceux du Domaine, à concurrence des besoins présumés du trésor, avec les conditions proposées par la Commission dans son rapport. (Gazz. P.)

IL PRESIDENTE annunzia che il deputato Ferraris ha presentata la seguente proposizione di natura pregiudiziale :

« Si mandi alla Commissione delle leggi di finanza, acciò, sentito il Ministero delle finanze, voglia elaborare e quindi proporre alla Camera una legge che autorizzi il detto Ministero a negoziare un prestito diviso in varie serie, e tale che basti ai bisogni straordinari ed attuali dello Stato. » (Gazz. P.)

FERRARIS appoggia la sua proposizione col dire che tutti assentono, non escluso il ministro delle finanze, nel riconoscere la superiorità dei vantaggi di un prestito a fronte di tutti gli altri progetti presentati, quando il prestito suddetto fosse possibile e di contrarlo e di averne ancora in tempo i pagamenti. Ora, se tal possibilità ci sia, non meno in ordine all'uno che in ordine all'altro de'due oggetti sovra espressi, non è stato ancora nè studiato nè maturato. La prima cosa a farsi, non è altra, a parer suo, che di mandar a chiarire questo punto preliminare, ed a ciò tende appunto la sua proposizione. Sa che il deputato Montezemolo propose egli pure un emendamento tendente a che, reietti immediatamente i progetti ministeriali, si adotti sin d'ora il principio di provvedere alle occorrenze con un prestito di 100 milioni all'estero da pagarsi per serie; mezzo, senza dubbio, il migliore, com'egli già confessò, tanto più che con esso resterebbero salvi ugualmente e l'interesse finanziario, dell'unità cioè di sistema, col'appigliarsi invece di più mezzi piccoli e diversi, ad un solo grande e forte per bastare a tutto; e l'interesse politico, col riservarsi cioè, autorizzando serie per serie l'esazione, tanti